

Original : anglais

**DATES LIMITES DE SOUMISSION DES DOCUMENTS AU
PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE 2020**

Tous les documents **DOIVENT** être adressés par e-mail à camille.manel@iccat.int et à miguel.santos@iccat.int.

1. Projets de Recommandations et Résolutions

Conformément à la Circulaire ICCAT #6716/2020, en consultation avec le Président, les CPC ont été informées que la date limite de réception des propositions est fixée au **15 octobre 2020 (18h00, heure de Madrid)**. Les propositions et les documents reçus avant cette date seront traduits et diffusés avant le début du processus par correspondance (le 19 octobre 2020) et la priorité leur sera accordée lors des discussions. **Les propositions qui seront présentées après le délai ne seront pas examinées lors du processus de prise de décisions de la Commission de 2020.** Les propositions en instance depuis la réunion de 2019 ou des réunions intersessions ne seront pas présentées une nouvelle fois, à moins que leurs auteurs ne les resoumettent avant le **15 octobre 2020** ou qu'elles aient été renvoyées d'une réunion intersessions par le Président de l'organe subsidiaire à des fins d'examen par la Commission. Tous les auteurs sont priés de soumettre le plus tôt possible au Secrétariat des révisions aux propositions déjà discutées, en marquant clairement les changements, afin de faciliter la distribution et la discussion du texte révisé dans les trois langues. Ces versions peuvent être téléchargées à partir du site web des documents de la Commission par les personnes autorisées à soumettre des documents (s'il ne s'agit pas du Chef de délégation) au nom de leur délégation. Ce [lien](#) permet d'accéder au répertoire 2017-2019 qui contient les versions WORD de toutes les Recommandations et Résolutions, ainsi qu'à d'autres répertoires (p.ex. COC, PLE, PWG, STACFAD, PA1, etc.) où les versions les plus récentes des nouveaux projets de propositions peuvent être consultées.

Comme le troisième tour des discussions a commencé à des dates différentes pour les différents organes subsidiaires, les dates limites suivantes s'appliquent maintenant pour les commentaires, les révisions des projets de propositions et les déclarations pour le troisième tour :

- PWG :** 18h00, heure de Madrid, le **8 décembre 2020**
- Sous-commission 2 :** 18h00, heure de Madrid, le **9 décembre 2020 (transfert de quotas N-ALB)** et le **11 décembre 2020 (questions sur BFT)**
- Sous-commission 1 :** 18h00, heure de Madrid le **11 décembre 2020**
- Plénière :** 18h00, heure de Madrid, le **7 décembre 2020** pour les commentaires sur les réunions intersessions de 2021 ; 18h00, heure de Madrid, le **11 décembre 2020** pour les commentaires sur les rapports de synthèse de la Sous-commission 3, de la Sous-commission 4 et du STACFAD
- COC :** Tout autre commentaire ou soumission sur toute question relative au COC doit être envoyé au Président du COC, avec copie au secrétariat de l'ICCAT avant 18h00, heure de Madrid, le 8 décembre 2020. Toute soumission ou commentaire reçu après cette date ne sera pas pris en considération pour les décisions finales
- STACFAD :** Clôturé
- Sous-commission 3 :** Clôturée
- Sous-commission 4 :** Clôturée

2. Changements aux tableaux d'application

Le projet de tableaux d'application (appelé Annexe d'application) sera disponible sur le site web des documents de la Commission de 2020. Toutes les CPC sont priées d'examiner en détails les chiffres figurant dans ces tableaux et d'informer le Secrétariat avant le **1^{er} novembre 2020** de tout changement qu'elles souhaitent demander ou de toute question concernant les tableaux d'autres CPC. Le Secrétariat s'attachera à diffuser un projet de tableaux révisé avant le **14 novembre 2020**, à la suite de quoi les CPC disposeront de 10 jours pour formuler tous commentaires finaux. Une version provisoire des tableaux d'application a été publiée le **6 novembre 2020**. Les CPC sont invitées à envoyer leurs commentaires dès que possible ; si nécessaire, le Secrétariat produira une version B pour commentaires finaux et adoption éventuelle. Si aucun autre commentaire n'est reçu avant le **13 novembre 2020**, la date pour les derniers commentaires sera le **24 novembre 2020**, comme prévu initialement.

3. Déclarations

Toutes les CPC et les délégations d'observateurs peuvent faire des déclarations par écrit à la séance plénière et/ou aux organes subsidiaires de la Commission, lesquelles seront jointes au rapport. Les déclarations doivent être brèves et se limiter à une déclaration par délégation par organe subsidiaire ; elles doivent clairement porter l'en-tête de DÉCLARATION et être transmises au Secrétariat avant le **30 décembre 2020**. Les déclarations d'un maximum de 450 mots seront traduites à l'issue du processus de prise de décisions de la Commission et seront jointes au rapport final.

Après une nouvelle consultation avec le Président, il a été convenu qu'une déclaration par organe subsidiaire et par tour de discussion peut être soumise. Les délais de réception de ces déclarations seront ceux indiqués au point 1 ci-dessus.

4. Autres documents

Les CPC ou les délégations d'observateurs peuvent également soumettre des documents de référence/position plus longs à l'appui de leurs déclarations à des fins de circulation. Ces documents ne seront disponibles que dans leur langue d'origine. Tous les documents seront disponibles sur le site des documents.

Dans le cas exceptionnel de présentations en Power Point, les CPC sont priées de remettre une copie électronique au Secrétariat afin qu'elles soient mises à la disposition des CPC à travers le site des documents.

5. Soumissions de documents relatifs à l'application

Les commentaires initiaux sur le document COC-308 et tous les documents d'application soumis tardivement doivent être transmis par les voies habituelles (info@iccat.int). Les documents reçus avant le **30 octobre 2020** seront ajoutés aux tableaux récapitulatifs d'application révisés (Version A) qui seront publiés le **6 novembre 2020** pour commentaires et questions additionnels à soumettre avant le **13 novembre 2020**. Les réponses écrites aux questions directes devront être adressées avant le **23 novembre 2020** pour inclusion dans la version finale du Tableau récapitulatif d'application qui sera diffusé le **30 novembre 2020** conjointement avec les mesures recommandées. Il n'est prévu aucune modification des délais requis depuis la distribution initiale.